

Point N°1 : Satisfaction des clients.

A – Nous, Revendeurs et Prestataires Informatique Indépendants, travaillons dans un but unique : votre satisfaction. Ce but se traduit par la mise en oeuvre de compétences techniques, de tarifs adaptés, et de délais prenant en compte le caractère spécifique de vos demandes.

B – Nous nous engageons à effectuer, avec vous, un diagnostic précis de vos demandes avant toute intervention ainsi qu'un compte rendu complet de l'intervention effectuée.

Point N°2 : Communication avec nos clients.

A – Nous nous engageons à vous fournir une information claire et détaillée, tant sur le plan technique que tarifaire. Les tarifs des prestations et des interventions sont obligatoirement affichés et annoncés avant toute intervention.

B – Toute proposition de prestation ou d'intervention d'un montant supérieur à 150 € devra, obligatoirement, être validé par un accord du client.

Point N°3 : Délais de livraison et de réparations.

Nous indiquons à nos clients des délais fermes de livraison, de réparation ainsi que d'intervention. Nous nous engageons à respecter ces délais ainsi qu'à informer le client en cas de retard. Nous ferons alors le nécessaire pour réduire ce retard par les différents moyens en notre possession. Ces délais s'entendent hors causes exceptionnelles (Catastrophes naturelles, Grèves, notamment).

Point N°4 : Obligation de moyens.

Nous reconnaissons notre obligation de moyens et mettons en oeuvre tous les outils et connaissances à notre disposition afin de garantir cette obligation.

Point N°5 : Garanties.

A – Le matériel, ainsi que les interventions, sont garantis pour une durée minimale devant être obligatoirement et clairement précisée. Les numéros des services après-vente constructeurs seront communiqués aux clients dans le cadre des pièces soumises à la « garantie constructeur ».

B – Les pièces que nous remplacerons seront remises au client, ou détruites par les filières appropriées, si tel est son choix.

Point N°6 : Respect des droits d'auteur.

A – Les ordinateurs (portables ou fixes) que nous commercialisons sont obligatoirement et systématiquement accompagnés de leur(s) licence(s) et supports d'origine hormis dans le cas des logiciels dits « libres », accessibles sur Internet par téléchargement sur les sites officiels des éditeurs ou des ayant-droits.

B – Lors d'une intervention nécessitant la réinstallation du système d'exploitation ou de logiciels soumis à des droits d'auteur, le client devra fournir les originaux ou faire l'acquisition des licences nécessaires. En cas de refus ou de non présentation des originaux, l'intervention ne pourra être effectuée.

Point N°7 : Gestion des déchets électroniques.

A – Nous récupérerons les matériels usagés lors de l'acquisition de matériels neufs équivalents.

B – Nous ferons procéder à une destruction « propre » des composants hors-service, par le biais des centres de traitement adaptés à la gestion des déchets électroniques.

Point N°8 : Garantie étendue (réservée aux membres certifiés GNE – Garantie Nationale Etendue)

Les clients ayant fait l'acquisition de matériel (ordinateur fixe ou portable) chez un adhérent ayant opté pour l'option « Garantie étendue » pourront en cas de déménagement transférer leur garantie chez l'adhérent le plus proche de leur nouveau domicile (pièces et main d'oeuvre sur présentation de facture), ayant, lui aussi, opté pour cette option.

Le à

Le Président de la FRP2I :

Le magasin (cachet et signature) :

DEMANDE D'ADHESION

Identification de l'entreprise :

Siret : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Email : _____

Site Web : _____

Nom / Prénom du responsable : _____

Chiffre d'affaires du dernier exercice : _____

Article 8 de la charte FRP2I (Garantie Nationale Etendue : G.N.E).

Demande d'adhésion avec application GNE Demande d'adhésion sans application GNE

Informations FRP2I : Comment avez vous connu FRP2I :

- Par un autre revendeur Sur le salon IT Partners Publicité dans la presse
- Par un de mes grossistes : _____ En cherchant un groupement
de revendeurs sur internet
- Autre : _____

Acceptation des conditions d'adhésion FRP2I :

Je soussigné _____ manifeste mon souhait d'adhérer à la FRP2I.

Je reconnais avoir lu la charte, déclare l'approuver dans son ensemble et m'engage à m'y conformer.

Fait le A

Le revendeur. [Cachet + Signature]

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part en temps voulu au créancier

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR		

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER		
Etablisst	Guichet	N° de compte

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
FRP2I ZAE Jeanberty 47350 SEYCHES

Date : Signature

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification au près du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80/10 du 1.4.80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 587767

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR		

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER		
Etablisst	Guichet	N° de compte

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
FRP2I ZAE Jeanberty 47350 SEYCHES

Date : Signature

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

Liste des pièces à fournir avec votre demande d'adhésion :

- Kbis *(1 an maximum, si pas de changement d'adresse, d'activité, de code siret ou naf)*
- Demande d'adhésion complétée, et signée,
 - o Modalité de règlement de la cotisation (Période allant de Mars N à Février N+1) :
 - Demande d'adhésion en Mars, Avril, Mai :
 - 120 Euros - par chèque, à l'ordre de FRP2I.
 - Demande d'adhésion en Juin, Juillet, Août :
 - 100 Euros - par chèque, à l'ordre de FRP2I.
 - Demande d'adhésion en Septembre, Octobre, Novembre :
 - 75 Euros - par chèque, à l'ordre de FRP2I.
 - Demande d'adhésion en Décembre, Janvier, Février :
 - 50 Euros - par chèque, à l'ordre de FRP2I.
 - o **Ou**
 - par prélèvement bancaire (10 Euros/mois) en remplissant l'autorisation de prélèvement ci-jointe, et en y **joignant un RIB**, et en nous retournant l'ensemble des documents par voie postale

Après validation de votre demande d'adhésion, vous recevrez :

- Vos code d'accès privé au site internet de la fédération, vous permettant de visualiser l'ensemble des partenariats validés,
- Votre reçu de cotisation,
- 1 exemplaire de la charte, pour information au public,
- Logo de la Fédération, en format JPEG, pour inclusion sur vos documents commerciaux et sites Internet.
- Informations générales sur les travaux et avancées de la Fédération.
- Accès au Forum de la Fédération
- Un sticker vitrine « Revendeur approuvé FRP2I » (exemplaires supplémentaires sur demande)